

APERÇU DES CHANGEMENTS

entrant en vigueur le 14 janvier 2013,
à moins d'indication contraire



De partout... jusqu'à vous

Majoration tarifaire moyenne

- Les tarifs du **service de colis du régime intérieur** feront l'objet d'une augmentation moyenne pondérée nette¹ de 3,7 %.
- Les tarifs pour **les services de colis à destination des É.-U. et du régime international** accuseront une augmentation moyenne pondérée nette¹ de 3,2 %.

¹ Nette représente la majoration tarifaire rajustée selon la réduction de l'indice du supplément pour carburant. Ce ne sont pas tous les produits qui sont assujettis à des suppléments pour carburant.

Abandon du service Petit paquet par voie de surface à destination des É.-U.

À compter du 14 janvier 2013, Postes Canada n'offrira plus le service Petit paquet^{MC} par voie de surface à destination des É.-U. Pour les clients à la recherche d'un service à faible coût qui ne comporte aucune option ni caractéristique, nous recommandons le service Petit paquet par avion à destination des É.-U. Dans le cas des expéditions exigeant les caractéristiques de repérage, de confirmation de la livraison et de couverture-responsabilité, nous recommandons l'essai de notre nouveau service Paquet repérable^{MC}.

Changements apportés aux suppléments

Frais de traitement manuel : Un supplément de 0,95 \$ sera appliqué sur chaque document de commande manuelle soumis, pour compenser les coûts de traitement plus élevés de ces commandes. Ces frais s'appliquent aux documents de commande suivants :

Envois du régime intérieur		Envois du régime international	
33-086-589	Connaissance – Xpresspost	43-074-277	Priorité Mondial
33-086-590	Connaissance – Priorité	33-086-565	Manifeste en nombre
33-086-679	Connaissance – Colis accélérés		
33-086-680	Connaissance – Colis standard		
33-086-565	Manifeste en nombre		

Vous pouvez éviter ces frais en adoptant aujourd'hui les Outils électroniques d'expédition (OEE). Tirez avantage du traitement exact, efficace et économique des colis, un service rendu possible par les importants investissements de Postes Canada dans le tri automatisé. Pour obtenir plus de renseignements, visitez le site postescanada.ca/OEE.

Supplément pour carburant : Une réduction de 2 % sera appliquée à l'indice du supplément pour carburant en 2013.

Contrairement à ses concurrents, Postes Canada n'applique pas de frais supplémentaires, comme des suppléments pour les zones étendues ou pour la livraison aux zones résidentielles, ce qui peut faire augmenter considérablement le coût final d'expédition.

Changements apportés à la couverture-responsabilité

La plupart des services d'expédition incluent une couverture-responsabilité de 100 \$. Une couverture supplémentaire est disponible par tranche de 100 \$ (jusqu'à concurrence de 5 000 \$ pour la plupart des envois du régime intérieur et jusqu'à concurrence de 1 000 \$ pour la plupart des articles à destination des États-Unis et du régime international).

- **Couverture des articles Colis standard :** Les commandes d'envois Colis standard soumises par voie électronique comprennent une couverture intégrée de 100 \$. Cette fonction sera retirée en vue d'harmoniser le service Colis standard dans tous les canaux de service.
- **Couverture pour le régime intérieur :** Les frais passeront à 1,95 \$ par tranche de 100 \$ pour la couverture. Ces frais demeurent les plus faibles parmi nos concurrents nationaux.
- **Couverture É.-U./régime international :** Les frais demeureront à 2 \$ par tranche de 100 \$ et ceux du service *Priorité*^{MC} Mondial demeureront aussi à 3,50 \$ par tranche de 100 \$.

La couverture-responsabilité de base de 100 \$ comprise avec les produits existants du service *Petit paquet*^{MC} existant sera supprimée, mais sera comprise dans le nouveau service *Paquet repérable*^{MC}.

Frais administratifs

Il y aura une augmentation des frais administratifs actuels (p. ex. les frais liés aux chèques sans provision) ainsi que de nouveaux frais administratifs pour fournir des copies additionnelles de factures, de commandes (p. ex. les déclarations de dépôt, les connaissements et les manifestes) et de chèques. Consultez la section des modifications du *Guide du client* à l'adresse postescanada.ca/guidesduclient pour obtenir plus de renseignements.

Nouvelles règles administratives pour le dépôt du courrier – Confirmation du bon emplacement

Postes Canada a récemment fait l'objet d'une réorganisation importante de son infrastructure pour mieux répondre à vos besoins. Les capacités de nos emplacements de dépôt du courrier commercial ont été évaluées pour nous assurer que ces derniers sont bien équipés et capables de traiter votre courrier efficacement et selon les délais convenus. Le type de courrier et les quantités qui peuvent être acceptées dans chacune de ces installations ont été définis dans nos règles liées au dépôt du courrier. Nous vous recommandons de confirmer vos emplacements optimaux et pratiques de dépôt du courrier en visitant le site www.postescanada.ca/emplacementsdedepot. Les nouvelles règles administratives sont actuellement en vigueur dans toutes les provinces à l'exception de la région du Grand Toronto (RGT), où les changements sont prévus pour la fin de janvier 2013.

Au printemps 2013, les clients qui utilisent les Outils électroniques d'expédition (OEE) sélectionneront leurs lieux de dépôt plus facilement. Les améliorations apportées afficheront uniquement les emplacements de dépôt appropriés en fonction de votre adresse, du type et de la quantité de courrier. Cela vous permettra d'économiser du temps et de vous assurer que les lieux de dépôt appropriés sont indiqués sur vos documents de commande, renseignements essentiels au traitement efficace et à la livraison à temps de vos envois.

D'autres renseignements seront communiqués au début de la nouvelle année.

Réapprovisionnement en formulaires d'expédition

Il se peut que vous ayez en votre possession des formulaires ou des étiquettes d'expédition manuelle de Postes Canada qui ne devraient plus être utilisés. Ces formulaires ou ces étiquettes comportent un numéro de repérage ou d'identification à 13 caractères (p. ex. CE 000 000 000 CA) qui commence par l'un des préfixes alphabétiques suivants :

CE, CH, CP, GD, GG, GL, GN, GT, GW, LA, LE, LM, LX, MG, MM, MP, NC, PB, PG, PK, RN, RR, RT, TJ, TP.

Afin de continuer à obtenir vos livraisons à temps, en toute confiance et avec un excellent suivi, nous vous demandons de passer une nouvelle commande de formulaires et d'étiquettes d'expédition de Postes Canada et de détruire ceux que vous avez actuellement en stock, qui commencent par les préfixes énumérés ci-dessus.

Profitez de l'une des options suivantes pour à économiser temps et argent lorsque vous utilisez les services d'expédition de Postes Canada :

- Postes Canada offre une **réduction incitative à l'automatisation** sur tous les envois de colis effectués au moyen des Outils électroniques d'expédition (OEE, certaines conditions s'appliquent). Pour obtenir plus de renseignements sur cette offre et pour en profiter dès aujourd'hui, visitez le site Web postescanada.ca/OEE.
- Pour passer une nouvelle commande d'étiquettes ou de formulaires vides ou préimprimés, veuillez communiquer avec le Service des commandes commerciales en composant le 1 888 550-6333.

REMARQUE : À compter du 14 janvier 2013 et pour chaque article expédié, les utilisateurs de la version papier du Manifeste en nombre (formulaire n° : 33-086-565) devront apposer des étiquettes de suivi et des codes postaux de destination au formulaire. Ces changements sont expliqués plus en détail dans le site postescanada.ca/manifesteenombre.